

# Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

## Dans ce numéro

### MADAGASCAR

## Le canal du Mozambique, un enjeu stratégique pour la France

Ce bras de mer de l'océan Indien séparant l'île de Madagascar du Mozambique abriterait d'importantes ressources énergétiques. La France est en passe de mettre la main sur ce un nouvel eldorado pétrolier et gazier.

*Lire page 4 et 5.*



### EDITO

## La colonisation : un point de détail de l'histoire républicaine

En plaçant son mandat sous le patronage de Jules Ferry, notre nouveau président fait de l'entreprise coloniale et du racisme d'État un point de détail de notre histoire. Il ne semble pas avoir compris que les mots, proférés par Ferry du haut de la tribune de la chambre des députés, «il faut parler plus haut et plus vrai ! il faut dire ouvertement que les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures», ouvrirent l'ère «des plus grands massacres que l'humanité ait connue, et finalement de l'«ensauvagement» du continent européen » (Césaire). *Suite page 3*

## Sommaire

→ P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAIFRIQUE

→ P. 3 EDITO Colonisation : un point de détail de l'histoire républicaine.

→ P. 4&5 CANAL DU MOZAMBIQUE Un enjeu stratégique pour la France  
*Ce bras de mer de l'océan Indien séparant l'île de Madagascar du Mozambique abriterait d'importantes ressources énergétiques. La France est en passe de mettre la main sur ce un nouvel eldorado pétrolier et gazier.*

→ P. 6 LIBYE L'homme qui valait 7 milliards  
*Bashir Saleh, ce financier libyen de Kadhafi que protège le clan Sarkozy, est réclamé par le Conseil national de transition libyen. Au cœur des réseaux de la Françafrique, cet ami et intermédiaire richissime avait pourtant ses entrées à l'Elysée depuis 2003.*

→ P. 7 CÔTE D'IVOIRE La détention de Michel Gbagbo  
*La situation des détenus politiques est un sujet quasi totalement occulté dans les médias français. C'est peu de dire qu'elle se trouve hors de tout respect des droits humains*

→ P. 8&9 FRANCE Françafrique, le changement est-il en route ?  
*En attendant les futures actions du nouvel exécutif, le passé de ses membres éclaire en partie les intentions présentes de changement.*

→ P. 10 L'Union européenne poursuit son offensive  
*Au point mort depuis plusieurs années, les négociations entre l'UE et les pays ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique) pour les Accords de partenariat économique (APE) sont relancées, la Commission européenne espérant balayer enfin les réticences et oppositions des pays ACP.*

→ P. 11 LIRE 1885, le tournant colonial de la République  
*Jules Ferry contre Georges Clémenceau, et autres affrontements parlementaires sur la conquête coloniale. Introduction de Gilles Manceron. La Découverte, 2007.*

→ P. 12 LES BRÈVES DE LA FRANÇAIFRIQUE

### Erratum

Dans notre brève « *Le changement, c'est lentement* » (*Billets d'Afrique* 213, mai 2012), nous avons écrit que Pouria Amirshahi, secrétaire national du PS à la Coopération, à la Francophonie et aux Droits de l'Homme et candidat aux élections législatives sur la 9<sup>e</sup> circonscription des Français de l'étranger, avait rencontré Blaise Compaoré lors de sa virée électorale au Burkina Faso, mi-avril. Venu entre autres « *transmettre le message de François Hollande aux autorités burkinabè* » (*Slate Afrique*), il semble en fait que, contrairement à Ségolène Royal en novembre dernier (*Billets* 208, décembre 2011), il ait pris soin de ne pas apporter une telle caution au dictateur, rencontrant même plutôt un parti d'opposition. Un bon point pour lui, et un mauvais pour nous.

### Erratum 2

En plein bouclage, une erreur s'est glissée dans le 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article « *Les Maliens otages du bras de fer entre la junte et la Cedeao* » page 8 du dernier *Billets d'Afrique* (mai 2012). Il y est en effet écrit « *Fin avril, des combats ont repris à Bamako entre la junte et des éléments de l'armée loyaux vis-à-vis du nouveau gouvernement de transition* », alors qu'il s'agit d'éléments restés fidèles à l'ancien président Amadou Toumani Touré, renversé le 22 mars. Nos excuses à nos lecteurs.

### Lagarde malade

Dans un entretien publié le samedi 26 mai par le quotidien britannique *The Guardian*, Christine Lagarde, directrice générale du Fond monétaire international, a fait la leçon aux Grecs « *qui ne paient pas leurs impôts* ». Elle a cru bon d'ajouter : « *Je pense plus à ces jeunes enfants dans un petit village du Niger qui vont deux heures par jour à l'école, partageant une chaise pour trois, et qui rêvent d'avoir une bonne éducation. Je pense à eux tout le temps. Car j'estime qu'ils ont encore plus besoin d'aide que les gens à Athènes* ».

Le CADTM (Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde), n'a pas manqué de souligner que « *Christine Lagarde ne précise pas que le Niger a été soumis aux exigences du FMI pendant plus de vingt-cinq ans. Elle n'ignore pas que si des enfants nigériens sont privés d'une scolarité normale, le FMI en est largement responsable* ». Il est en effet piquant d'entendre le larminolement misérabiliste de cette mère crocodile sur

les malheureux enfants du Niger, trois sur une même chaise - il est vrai qu'ils sont si maigres. Est-ce que Christine Lagarde sait que le Niger est riche de fabuleux gisements miniers qui ont fait la fortune d'Areva ? À quand la leçon faite au Niger de s'aider soi-même en vendant son minerai d'uranium au plus offrant et en récupérant le manque à gagner de dizaines d'années de tarifs privilégiés offerts à la multinationale française ?

### Et le premier chef d'Etat reçu à l'Elysée est...

Mohamed VI, roi du Maroc, a réussi à s'inviter le 24 mai sur le perron de l'Elysée, officiellement en profitant d'une visite privée à Paris. François Hollande, a « *salué le processus de réforme démocratique, économique et sociale en cours dans le royaume* », selon le communiqué de l'Elysée. Les Sahraouis, dont le territoire est occupé illégalement par le Maroc depuis 1976, et les militants du Mouvement du 20 février, qui ont vu leur « *révolution arabe* » se faire habilement vidée de sa substance par les manœuvres du régime, sauront apprécier.

### Obiang comme Falcone

Avec un mandat d'arrêt sur le dos dans l'affaire des biens mal acquis, Teodorin Obiang, fils du président équato-guinéen, a été opportunément nommé par la Guinée équatoriale « *délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco* ». Il suit l'exemple de Pierre Falcone qui avait utilisé ce même procédé dans l'affaire de l'Angolagate, dans le but de se soustraire à la justice. Cette nomination pourrait en effet lui conférer l'immunité diplomatique et contrarier le cours de la justice. La balle est désormais dans le camp de Laurent Fabius puisque le ministère des Affaires Étrangères a le pouvoir de s'opposer à cette nomination. Un appel lancé par Sherpa auquel Survie s'est associé l'invite à le faire. Vous pouvez soutenir cette interpellation en signant la pétition sur le site de Sherpa.

### Politiques rétrogrades

« *C'est frappant de constater que les élites françaises, qu'elles soient de droite ou de gauche, n'ont pas développé une idée de l'Afrique qui soit à la mesure des mutations au seuil duquel se trouve ce continent. Il y a un décalage extraordinaire entre ces*

*mutations, les connaissances que nous en avons et les politiques rétrogrades mises en place par les gouvernements français. De ce point de vue, il faudrait que l'Afrique reprenne l'initiative. L'heure est venue de mettre un terme à la Françafrique. Le démantèlement de ce système de corruption mutuelle entre les élites africaines et les classes prédatrices africaines francophones sera le résultat des forces africaines organisées, en solidarité, bien entendu, avec des forces similaires qui, en France, veulent voir la fin de ce système scélérat.* » Achille Mbembe, historien et politologue Camerounais (*Le Soleil*, 15 mai).

### Des missiles français aux mains des génocidaires en 1994

*Libération* faisait vendredi 1<sup>er</sup> juin sa Une sur les 15 missiles Mistral français dont disposaient les Forces armées rwandaises au moment du déclenchement du génocide rwandais. Contrairement à ce que prétendent les négationnistes depuis 1994, les extrémistes hutu avaient en effet en leur possession l'équipement nécessaire pour abattre l'avion présidentiel le 6 avril, signal de déclenchement du génocide des Tutsi. C'est en effet ce que confirme la « *note* » exhumée par la journaliste Linda Melvern dans les archives de l'ONU, dont faisait état le quotidien. Cette information en Une a été largement reprise et met en défaut Hubert Védrine pour ses déclarations mensongères de janvier dernier (ce que nous avions déjà signalé, *Billets* n°210, février 2012). Le journal donne une juste importance à cette information « *explosive* », bien qu'elle ne soit pas nouvelle : ce document officiel de l'ONU vient en fait prouver cette information publiée par *Human Rights Watch* dès décembre 1994, et reprise dans le rapport de la mission Quilès en 1998, et en précisant cette fois qu'il s'agit de missiles sol-air. On attend des nouvelles autorités françaises qu'elles ouvrent les archives pour expliquer la fourniture de ce type d'armes. D'autant que leur utilisation avait été exclue par le rapport d'expertise balistique remis aux juges Trévidic et Poux en janvier dernier, sous prétexte que ces équipements n'étaient pas disponibles à l'exportation à l'époque...

Le fac-similé de la note de l'ONU est consultable sur [survie.org](http://survie.org). Il est intéressant de constater que la page

d'inventaire des armes des Forces armées rwandaises de l'époque est datée du 6 avril 1994, jour de l'attentat mortel contre l'avion du président Habyarimana.

# 700 milliards \$

Le montant faramineux des capitaux détournés hors d'Afrique entre 1970 et 2008. Source : rapport Perspectives économiques de la Banque africaine de développement (BAD). L'institut Global Financial Integrity chiffrait, il y a deux ans, les fonds transférés illégalement hors d'Afrique entre 854 milliards et 1800 milliards \$ sur la période 1970-2008.

## Libé et Idriss Déby au chevet des enfants malades

Après la Fondation Areva qui finance des projets en faveur des enfants hospitalisés, voilà le dictateur tchadien au service des progrès pharmaceutiques. On ignore si les lecteurs de *Libération* sont sensibles à ce genre « d'information », mais le quotidien publiait le 1<sup>er</sup> juin un gros encart publicitaire pour le « Forum pharmaceutique international » qui se déroulera bientôt à N'Djamena. une photo d'Idriss Déby tout sourire, et le slogan « *Le Tchad, un pays au cœur du développement* »...

Un bel effort de com', que l'on doit au groupe de presse Prestige communication dirigé par Laurent Taïeb. Cet homme de réseaux, à qui Patrick Balkany doit notamment sa rencontre avec l'homme d'affaires Georges Forrest, a créé en 2004 « *l'Essentiel des relations internationales* ». Une revue qui, selon le *Canard Enchaîné* (3 février 2010), « *édite de luxueux numéros spéciaux à la gloire des régimes africains* ». Dernier exemple en date : cette Une de son site internet, début juin, dédiée aux « *Associations et fondations africaines au service des populations* », et qui fait la part belle à celle qui porte le nom de la sœur du dictateur gabonais junior : « *La fondation Albertine Amissa Bongo Ondimba (FAABO) a pour but de promouvoir les activités à caractère sanitaire et humanitaire au Gabon* ».

# La colonisation : un point de détail de l'histoire républicaine

Suite de la page 1

Ce catéchisme laïc de l'inégalité des races, l'instruction obligatoire permit de l'enfoncer dans la tête de tous les petits Français, dès lors disposés à accepter le pire. Ferry a donné à l'impérialisme sa justification définitive. « *Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures.* » Voilà les interventions les plus brutales sacralisées par la supériorité morale. Voilà l'humanisme lui-même commandant d'exterminer tous ceux qui résistent à l'avancée de la civilisation. La récente démocratisation à la bombe de la Côte d'Ivoire et de la Libye n'est que la dernière application du principe.

À moins que Hollande n'ait en toute connaissance de cause mis ses pas dans ceux du promoteur de l'expansion coloniale. Il est vrai que la gauche de gouvernement a toujours été partie prenante de l'entreprise impériale, du front populaire au génocide rwandais en passant par le gouvernement Mollet. On connaît les hauts faits de Mitterrand, de l'Algérie jusqu'au Rwanda. Ces mots qu'il eut à la fin de son second mandat : « *Je le dis solennellement : la France doit maintenir sa route et refuser de réduire ses ambitions africaines. La France ne serait plus tout à fait elle-même si elle renonçait à être présente en Afrique* » font écho à ceux de Ferry : « *La France ne veut pas être seulement un pays libre, mais un grand pays, exerçant son influence sur les destinées du monde et répandant, partout où il peut les porter, ses mœurs, sa langue, ses armes, son drapeau, son génie.* »

Des historiens ont jugé anachroniques les protestations suscitées par le choix de Hollande : rien n'est plus faux. Bien des députés de 1885, tant de gauche que de droite, virent à juste titre dans cette théorisation raciale de la colonisation « *l'abdication des principes de 1789 et de 1848* », « *la justification de l'esclavage et de la traite des nègres* ». Quant à Clémenceau, il répliqua : « *Regardez l'histoire de la conquête de ces peuples que vous dites barbares et vous y verrez la violence, tous les crimes déchaînés, l'oppression, le sang coulant à flots, le faible opprimé, tyrannisé par le vainqueur ! Voilà l'histoire de votre civilisation ! [...] Combien de crimes atroces, effroyables ont été commis au nom de la justice et de la civilisation.* »

Ce qui est anachronique, c'est cette promotion de l'inventeur du racisme d'État au rang de saint patron des élèves d'aujourd'hui, dont une partie est issue de ces peuples réputés inférieurs par Ferry. Qu'arriverait-t-il si certains d'entre eux, issus ou non de ces « races » inférieures, refusaient de participer à un hommage qu'un enseignant, fort de l'exemple donné en haut lieu, s'aviserait de leur imposer ? L'hommage au représentant le plus fameux du lobby colonial fait craindre que, bien loin de « *faire de l'école un lieu d'intégration de tous les enfants de la République* », objectif affiché par Hollande, on continue, sous couvert de laïcité, à exclure des jeunes filles modestes de l'école publique sous le prétexte qu'elles portent un foulard tout en subventionnant massivement l'enseignement catholique. Ici comme outre-mer, il s'agira toujours de « civiliser » les inférieurs.

Odile Tobner

En savoir plus : page 11, « 1885, le tournant colonial de la République »

Ecrire à  
Billets d'Afrique et d'ailleurs

bda@survie.org

## MADAGASCAR

## Le canal du Mozambique, un enjeu st

Ce bras de mer de l'océan Indien séparant l'île de Madagascar du Mozambique abriterait d'importantes ressources énergétiques. La France est en passe de mettre la main sur ce nouvel eldorado pétrolier et gazier.

« **A** french coup! », c'est ce que rapportait *Billets d'Afrique* (n°185, novembre 2009). Elle émanait d'un diplomate européen à l'issue de la réunion du Groupe international de contact (GIC) sur Madagascar (6 et 7 octobre 2009 à Antananarivo). Ce diplomate aux propos si peu diplomatiques se référait au rôle trouble joué par la France dans le renversement de l'ex-président Ravalomanana et son activisme en faveur du nouveau président Andry Rajoelina au cours des pourparlers inter-malgaches. Cela était confirmé par Leonardo Simao, « l'ancien chef de la diplomatie mozambicain et membre de l'équipe de médiation de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour Madagascar, dans une discussion rapportée par l'ambassadeur des Etats-Unis. Après avoir rappelé les contentieux opposant la France et M. Ravalomanana, souligné le soutien apporté par la France au régime de M. Rajoelina et mentionné la pression qu'essaient d'exercer certains Français sur les négociateurs malgaches engagés dans le processus de « sortie de crise », M. Simao tira cette conclusion dénuée d'ambiguïté : « L'ingérence française dans les affaires malgaches équivaut à un quasi-colonialisme », (Thomas Deltombe. *Le Monde Diplomatique*, mars 2012).

En coulisses, la lutte d'influence a été sévère avec les Etats-Unis et surtout les pays d'Afrique australe, l'ambitieuse Afrique du Sud en tête, peu disposés à laisser la France jouer sa partition habituelle en Afrique. L'affrontement politique a d'ailleurs toujours pour conséquence un *statu quo* institutionnel mortifère pour les Malgaches, rincés par trois ans de tensions sociales, d'insécurité galopante, de prébendes et de corruption plus développée que jamais. La récente alternance politique en France aura-t-elle une influence ? Pas si sûr à la lecture du blog du sénateur socialiste des Français de l'étranger, Richard Yung, qui préside

par ailleurs le groupe d'amitié France-Madagascar et pays de l'océan Indien du Sénat et soutient encore plus le putschiste Rajoelina que la diplomatie française : « Je ne défends pas la séquence qui a abouti au départ de Marc Ravalomanana, même s'il n'était pas un modèle de vertu : autoritarisme, répression de manifestants (50 morts), corruption personnelle généralisée, et peu ami de la France. » (*Billets d'Afrique* 212 - avril 2012). Trois ans après le putsch, on peut en dire tout autant, voire pire, d'Andry Rajoelina. Ce qui change (tout), c'est que ce dernier soit l'ami de la France. Mais à quoi peut donc bien servir cet ami de la France ?

### Touche pas au grisbi !

Parmi les confettis de l'empire colonial français, il y a encore des territoires inconnus de la majorité des Français. Car qui connaît les îles Eparses ? Ce chapelet d'îles paradisiaques, au cœur du canal du Mozambique, entre Madagascar et le continent africain. Rattachés depuis 1896 à la colonie française de Madagascar, ces îlots auraient dû être restitués, le 26 juin 1960, à la proclamation de l'indépendance de Madagascar. Il n'en fut rien, la France conservant dans son giron le récif de Tromelin, l'archipel des Glorieuses et les îlots Juan de Nova, Europa et Bassas da India. Ce n'est que treize ans plus tard, en 1973, que cette annexion a été tardivement remise en cause par Madagascar. En 1979, l'ONU recommandait à la France d'engager des négociations en vue de leur restitution à Madagascar. Puis plus rien jusqu'à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle.

Ce n'est qu'en 1999 que la question de la souveraineté des îles Eparses revient sur le tapis avec le projet de la Commission de l'océan Indien (COI)<sup>1</sup> d'envisager la cogestion des îles de Tromelin et des Eparses par la France, Madagascar et Maurice. Une perspective effrayante pour les Français : leur souveraineté sur ces îlots de quelques kilomètres carrés ne se discute pas. Les manœuvres politiques pouvaient alors commencer. Elles vont durer près de dix ans. Ainsi, en 2010, un accord-cadre de cogestion économique, scientifique et environnementale était signé entre l'île Maurice et la France par le ministre de la Coopération de l'époque, Alain Joyandet. Un texte dont les objectifs véritables sont écrits noir sur blanc dans le projet de loi de ratification du 25 janvier dernier présenté

par l'ex-ministre des Affaires Etrangères, Alain Juppé : « Il ne saurait être question que la France renonce à la souveraineté sur Tromelin non seulement sur le principe mais aussi parce que cela pourrait avoir un impact sur les autres différends relatifs à des possessions françaises d'outre-mer, en particulier celui avec Madagascar à propos des îles Eparses situées dans le canal du Mozambique. Devant la persistance du différend et compte tenu du caractère limité des enjeux économiques actuels, la France a privilégié une approche bilatérale en vue de rechercher un compromis. La négociation a abouti à l'accord signé avec Maurice le 7 juin 2010. Il ne saurait en tout état de cause être question que la France s'engage dans une procédure faisant intervenir un tiers (médiation ou procédure arbitrale ou juridictionnelle). C'est pourquoi a été privilégié un projet de cogestions sectorielles et géographiquement circonscrites qui a abouti à l'accord signé avec Maurice le 7 juin 2010. (...)

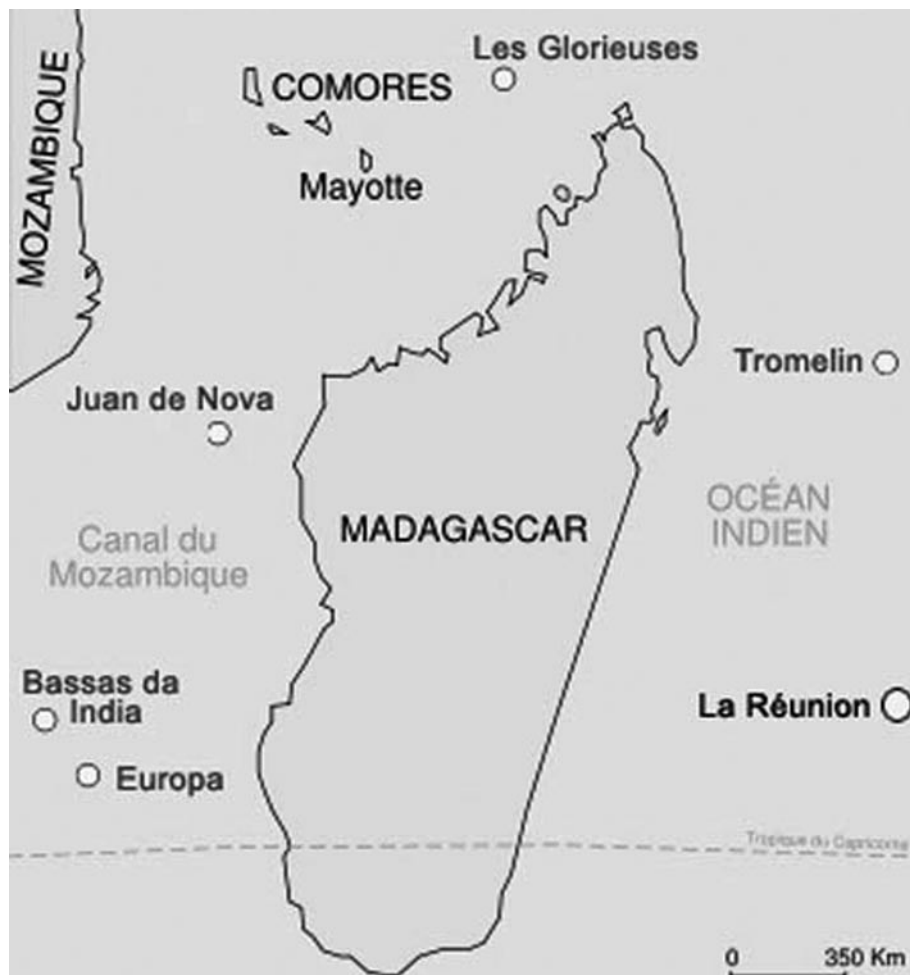
Il permet d'apaiser un pan irritant d'une relation franco-mauricienne par ailleurs excellente et pourrait ouvrir la voie à des accords similaires avec Madagascar sur les îles Eparses du canal du Mozambique. »

C'est clair comme les eaux cristallines des îles Eparses : l'enjeu de cet accord, plus politique qu'économique, vise à conforter la possession française sur ces territoires. Il s'agit aussi d'éviter que le règlement de ces questions sensibles de souveraineté ne se fasse devant une instance internationale qui pourrait statuer *in fine* sur la restitution à Madagascar. Il est donc plus vital de traiter de façon bilatérale avec un rapport de force plus favorable.

Mais on comprend surtout que la France cherche un accord similaire avec Madagascar sur les îles Eparses. Car, dans ce cas, les enjeux économiques sont autrement plus importants. Mais personne ne le crie sur les toits car il s'agit, en fait, de sécuriser l'énorme potentiel énergétique que représentent ces îles. Juan de Nova, l'une d'elles, à 150 km de la côte ouest de Madagascar, est en effet au cœur du canal du Mozambique, au potentiel pétrolier et gazier gigantesque. Au large du Mozambique, les compagnies Anadarko et l'italienne ENI ont annoncé avoir découvert récemment des gisements géants de gaz naturel. Cette dernière prévoit d'ailleurs d'investir 50 milliards de dollars pour ce gisement estimé à plus de 637 milliards de mètres cubes.

Quant à Total, la compagnie vient d'offrir,

# Stratégique pour la France



le 19 mars, près de 113 millions de dollars pour le rachat de Wessex Exploration Plc qui détient 70% des droits d'exploration offshore et d'exploitation d'un des deux permis sur deux blocs au large de Juan de Nova. Quatre autres sociétés d'exploration se partagent les droits exclusifs accordés par deux arrêtés publiés au journal officiel français du 30 décembre 2008. Leur rapport commun sur le potentiel de la zone parle de découvertes prometteuses. Mais chut !

Total est ainsi opérateur au cœur du canal du Mozambique mais aussi sur le champ de Bemolanga, sur le territoire malgache, à l'extrémité ouest du gisement fossile. Un eldorado pétrolier !

## De Mayotte à Mada, géopolitique de la Françafrique

D'aucuns se sont demandés pourquoi la France s'était lancée, avec détermination, dans la départementalisation de l'île de Mayotte, soustraite arbitrairement à l'archipel des Comores en 1976 à l'issue

d'un référendum scélérat.

Bien sûr, il s'agissait de mieux contrôler ce canal où transite une grande partie des pétroliers exportant le pétrole du Moyen-Orient vers l'Europe et l'Amérique. Mais n'y avait-il pas un autre enjeu sinon de rendre définitive la souveraineté française de ce territoire, véritable vigie au nord du canal du Mozambique ? Le futur eldorado énergétique est désormais étroitement surveillé !

Pour verrouiller le dispositif, il ne reste plus qu'à conserver sous sa coupe politique un affidé comme Andry Rajoelina susceptible de signer un accord bilatéral en faveur de la souveraineté de la France sur les îles Eparses, moyennant une petite part du gâteau. Dans le cas présent, l'enjeu est hautement stratégique. C'est l'économiste et blogueur malgache, Patrick Rakotomalala, qui lève le lièvre en mars dernier dans un article très documenté :

en 1978, la France décrète une zone économique de 200 milles marins (370 km environ) autour de l'îlot Juan de Nova. Madagascar fait de même en 1985, en obtenant le statut de Zone économique exclusive (ZEE), s'étendant à 200 milles d'un territoire) créé en 1982 par la convention de Montego Bay, autour de son territoire maritime. Or Juan de Nova est à seulement à 150 km (81 milles marins) des côtes malgaches. Ce qui veut dire que les deux zones se superposent. Il y a donc là un conflit de souveraineté majeur d'autant qu'il n'y a aucun accord de délimitation entre les deux pays<sup>2</sup>. Ironie de l'histoire, le décret français de 1978, crée la zone économique « sous réserve d'accords de délimitation avec les Etats voisins ». A qui appartiennent donc les ressources énergétiques de la zone ? Comment serait arbitré ce conflit de souveraineté devant une juridiction internationale ? Un cas de figure qui suppose que Madagascar soit offensif sur la question. C'est tout l'intérêt pour la France d'avoir « un ami » pas trop regardant, si ce n'est de ses intérêts personnels, à la tête de l'Etat malgache. Une vieille tradition de la Françafrique et une logique prédatrice déjà à l'œuvre depuis cinquante ans. A ceci près qu'en 2012, la marionnette a besoin d'un vernis démocratique, fut-il appliqué au prix d'élections qui n'en ont que le nom. Elles sont prévues à partir de janvier 2013. Rajoelina prétextant ne pas savoir s'il se présentera.

RDB

1 La Commission de l'océan Indien est une organisation régionale créée en 1984. Elle regroupe les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles ainsi que la France avec La Réunion. La démarche, essentiellement politique, s'inscrivait alors dans une logique de renforcement de la coopération Sud-Sud.

2 D'après le droit de la mer, une zone économique exclusive (ZEE) est un espace maritime sur lequel un État côtier exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources. Elle s'étend à partir de la limite extérieure de la mer territoriale de l'État jusqu'à 200 milles marins de ses côtes au maximum. La convention de Montego Bay reste évasive, tant sur la définition du tracé que sur la façon de régler un conflit de tracé. Son article 57 précise qu'elle « ne s'étend pas au-delà de 200 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale », sans autre précision concernant des côtes proches de moins de 400 milles. Son article 59 laisse régler un tel conflit entre parties « sur la base de l'équité et eu égard à toutes les circonstances pertinentes ». Mais si le règlement devait être arbitré à plus au niveau, il reste à choisir entre au moins quatre juridictions compétentes. On s'évitera ces tracas si l'un des États en conflit a des dirigeants peu pugnaces.

FRANÇAFRIQUE/LYBIE

# Bashir Saleh, l'homme qui valait sept

**Bashir Saleh, ce financier libyen de Kadhafi que protège le clan Sarkozy, est réclamé par le Conseil byen. Au cœur des réseaux de la Françafrique, cet ami et intermédiaire richissime avait pourtant ses entrées à l'Élysée depuis 2003.**

« **I** est protégé par la France : un homme qui pèse 7 milliards de dollars peut s'acheter beaucoup de protection ». Une déclaration sans ambiguïté d'un membre du Conseil national de transition (CNT) libyen (*Financial Times*, 8 avril). Homme de confiance de Kadhafi, il « blanchissait des milliards de dollars en investissements et servait d'intermédiaire entre le régime libyen, l'Afrique et la France » (Ibidem). Né au Niger, Bashir Saleh Bashir était directeur du cabinet de Kadhafi depuis 1998. À sa création en 2006, il devient directeur du Fonds d'investissement libyen en Afrique (Lybia Africa Investment Portfolio, LAP). Si son nom revient avec insistance dans les colonnes d'une partie de la presse française depuis un mois, on s'étonne toutefois de n'avoir eu vent plus tôt de ce personnage sulfureux.

## Dès 2003 à l'Élysée....

Ses affaires en France et sa fréquentation des salons de l'Élysée remontent à l'ère Chirac, après la renonciation libyenne, en 2003, aux « armes de destructions massives ». L'année suivante, Bashir Saleh projette d'investir dans le secteur de la communication. Sa cible : la radio Africa N°1 ainsi qu'un projet de télévision panafricaine, « 9.9.99 TV », dont la marraine, Calixthe Beyala, militait pour une meilleure représentativité des minorités à la télévision française. Des accords de coopérations dans les domaines culturels, universitaires et fiscaux sont aussi signés en 2004 et 2005.

En juillet 2006, Bashir Saleh est en pourparlers avec le groupe EADS, qui envisage d'installer une filiale à Tripoli, pour acheter une vingtaine d'avions Airbus et des hélicoptères Tigre. Il est alors aussi question des Rafales de Dassault. Patrick Ollier,

compagnon de la ministre de la Défense de l'époque, Michèle Alliot-Marie, et président du groupe d'amitiés France-Libye de l'Assemblée nationale, apparaît comme un homme clé du rapprochement franco-libyen. À l'Élysée, c'est Maurice Gourdault-Montagne, conseiller diplomatique de Chirac, qui est l'interlocuteur de Bashir Saleh.

## Collaboration élyséo-libyenne

Selon un document – contesté – publié par Mediapart (28 avril), au cours d'une réunion tenue le 6 octobre 2006 à laquelle participait Brice Hortefeux, Ziad Takieddine, Bashir Saleh et d'autres proches de Kadhafi, le chef des services de sécurité extérieure libyens, Moussa Koussa – aujourd'hui réfugié au Qatar –, demande à Bashir Saleh et son fonds LAP de financer à hauteur de 50 millions d'euros la campagne électorale de Nicolas Sarkozy. Voilà qui justifie le propos d'un diplomate « longtemps en poste à Tripoli » au sujet de Bashir Saleh : « C'était une sorte d'intendant général, il en savait plus que le patron de la Banque centrale libyenne sur les cadeaux faits aux amis étrangers. Si Kadhafi disait "il faut donner deux millions à Untel", c'est lui qui s'en occupait. » (*Le Canard Enchaîné*, 4 avril). Dans les semaines qui suivent l'élection de 2007, Kadhafi confirme au nouveau président Sarkozy que Bashir Saleh doit être son interlocuteur pour les « questions délicates » (Mediapart, 14 mai). Bashir Saleh est rapidement reçu à l'Élysée par le nouveau secrétaire général, Claude Guéant, officiellement pour préparer la libération des infirmières bulgares et le voyage de Sarkozy en Libye. Au cours de ce déplacement libyen, en juillet, huit accords bilatéraux – publiés sur le site de la diplomatie française – sont conclus, dont un memorandum relatif à la « production d'énergie nucléaire et de dessalement de l'eau » et à « l'utilisation pacifique de l'énergie atomique », ainsi qu'un accord de défense ouvrant notamment la possibilité de « manœuvres militaires conjointes », la « coopération dans l'entraînement des forces spéciales » et, bien sûr, « l'acquisition de différents matériels et systèmes de défense ».

En août et jusqu'en décembre 2007, Bashir Saleh et Guéant se rencontrent pour préparer de nouveaux contrats ainsi que la fameuse visite de Kadhafi à Paris.

De 2007 à la chute de Khadafi, l'opposant toubou Jomode Elie Getty, dont l'ONG Tibesti avait porté plainte contre Kadhafi devant la Cour pénale internationale en 2009 pour avoir disséminé des mines au nord du Tchad, se plaint d'avoir été étroitement surveillé par les services libyens, en collaboration avec les autorités françaises (Mediapart, 11 avril). En juin 2007, pour les anciens services libyens, « il faut demander à Bashir Saleh d'acheter des systèmes d'écoutes sophistiqués afin de surveiller [Jomode Elie Getty et son groupe d'opposants], étant donné qu'il a des relations en France ». Sans doute à verser au dossier Amesys (Lire *Billets d'Afrique* n°207). Au cours de l'été 2008, l'Élysée fait pression sur la sous-préfecture de Gex pour que la femme de Bashir Saleh, libanaise, soit rapidement naturalisée, alors même qu'elle ne remplit pas les conditions requises (Mediapart, 16 mai). Madame habite à une poignée de kilomètres des bureaux de la filiale suisse de LAP et du secteur français de l'aéroport de Genève – fréquenté par d'autres intermédiaires sulfureux comme Ziad Takkiedine (*Le Point*, 25 avril). À la même époque, Bashir Saleh semble marginalisé dans l'entourage du guide libyen et une grande partie des promesses d'achats de Kadhafi s'envolent. À noter tout de même, en juillet 2008, la signature d'un accord stratégique entre LAP et Progosa – la rivale chiraquienne de Bolloré (*Billets d'Afrique* n°181 et 182) – pour le développement de ports secs dans les pays sahéliens (*Lettre du Continent*, 17 juillet 2008).

## Saleh exfiltré par la France

En mai 2009, selon la *Lettre de l'Océan indien* (23 mai 2009), tandis que la ligne officielle de Paris comme celle de l'ensemble de la communauté internationale consiste à condamner le renversement du président malgache Marc Ravalomanana, c'est encore par le biais de Bashir Saleh que Guéant parvient à convaincre Kadhafi de recevoir le président de la Haute autorité de transition malgache, Andry Rajoelina. Kadhafi dépêche un avion spécial pour faire venir Rajoelina et ses conseillers français, dont Patrick Leloup (*Billets d'Afrique* n°199), en Libye. Quelques jours plus tard, depuis son exil sud-africain, le président malgache renversé accusera la France d'être à l'origine du coup d'état.

## Détention de Michel Gbagbo

# milliards

Bashir Saleh revient sur le devant de la scène franco-libyenne pendant la guerre de 2011. En juin, Sarkozy le reçoit discrètement (*Le Figaro*, 29 juin 2011). En août, c'est au tour de Dominique de Villepin, accompagné d'un autre intermédiaire célèbre, Alexandre Djouhri, de rencontrer Bashir Saleh à Djerba, en Tunisie. Le ministre libyen du pétrole, Choukri Ghanem, qui a fui la Libye pendant le printemps et qui assiste à la rencontre sera retrouvé mort à Vienne le 29 avril dernier, noyé dans le Danube. Toujours au mois d'août, se tient le procès pour esclavage domestique, de l'épouse franco-libanaise de Bashir Saleh. Elle sera condamnée le 25 avril, en première instance, à deux ans de prison avec sursis, 70 000 euros d'amende et 42 400 euros de dommages et intérêts.

### Saleh, seul immigré accueilli à bras ouvert par Claude Guéant

En novembre, les forces spéciales françaises ont, avec l'accord du CNT libyen qui le détenait, exfiltré Bashir Saleh de Tripoli vers l'ambassade de France à Tunis (*Maghreb Confidentiel*, 3 mai). Claude Guéant l'a ensuite « *accueilli à bras ouvert* » en France. Au mois de mars dernier, en marge d'une conférence régionale sur la sécurité transfrontalière à Tripoli, un officier de l'armée nigérienne déclare que son pays a délivré, « *sur conseil et sous pression d'un pays européen* », un passeport diplomatique à Bashir Saleh. En guise de « *pays européen* », *Le Canard Enchaîné* (18 avril) pointe du doigt « *les réseaux de la Françafrique* ». Son passeport diplomatique, qui porte la mention « *Conseiller à la Présidence de la République du Niger* », lui aurait ensuite été retiré. Au mois de mars toujours, le CNT change son fusil d'épaule et fait publier une notice rouge d'Interpol à l'encontre de Bashir Saleh pour « *fraude* ». Mais début mai, Bashir Saleh rencontre à nouveau Villepin et Djouhri, cette fois-ci à Paris, à l'hôtel Ritz et fait publier sa photo dans *Paris Match* (2 mai), pour bien montrer qu'il n'est pas en fuite. Depuis, Sarkozy a perdu les élections, certains situent Bashir Saleh à Bamako, puis Dakar...

Les réseaux qui le protègent jouent de nouveau la discrétion. Qui a dit que la Françafrique était moribonde ?

David Mauger

La situation des détenus politiques en Côte d'Ivoire est un sujet quasi totalement occulté dans les médias français. C'est peu de dire qu'elle se trouve hors de tout respect des droits humains. Elle constitue un crime à l'égard de personnes contre lesquelles aucune charge sérieuse n'est établie. En attendant qu'on puisse fabriquer des dossiers ces personnes sont maintenues au secret, soumises à des traitements dégradants, livrées à l'arbitraire de geôliers authentiques criminels, jouissant d'une totale impunité.

Parmi ces prisonniers victimes de la force et de l'arbitraire se trouve Michel Gbagbo, fils du président Laurent Gbagbo et de sa première épouse, française, Mme Chamois. Capturé alors qu'il se trouvait près de son père dans l'assaut soutenu par les forces françaises, contre la résidence présidentielle, maltraité déjà lors de sa capture, il a été détenu pendant des mois dans la sinistre prison de Bouna, dans le nord-est de la Côte d'Ivoire, tout comme Pascal Affi N'guessan, président du Front populaire ivoirien (FPI).

Évacué en mars dernier vers un hôpital d'Abidjan, dans un état alarmant après une piqûre de scorpion en janvier, Michel Gbagbo reste maintenu au secret, sans contact avec sa famille ou ses avocats. Ce professeur de psychologie à l'université d'Abidjan, né en 1969 à Lyon d'une mère française aurait dû bénéficier depuis longtemps de la protection active de la diplomatie française.

Un comité de soutien s'est formé autour de sa mère et a tenu le jeudi 31 mai une conférence de presse à Paris pour exiger son évacuation urgente. Mme Chamois a lu un passage d'une lettre du 25 mai aux nouvelles autorités françaises, adressée en premier lieu au président Hollande et au ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius : « (...) *mon fils a été transféré le 7 mars 2012 à Abidjan, pour une hospitalisation à la polyclinique internationale Sainte Anne-Marie où il séjourne encore actuellement. Dans cet hôpital, mon fils est gardé par des hommes en armes qui lui interdisent tout contact avec ses avocats et sa famille et ceci, nonobstant l'autorisation de visite donnée par le juge d'instruction. Du 11 avril 2011 et jusqu'au mois d'août 2011, donc pendant quatre mois, mon fils a été détenu en dehors de tout cadre légal. Du fait de la présence incontrôlée de divers groupes armés, l'insécurité va en s'aggravant en Côte d'Ivoire et constitue une menace pour mon fils, déjà fortement éprouvé par les conditions de son arrestation et de sa détention. C'est pourquoi je réitère le souhait de voir le gouvernement français œuvrer en vue d'obtenir pour lui un rapatriement*

*sanitaire et humanitaire en France.* » M<sup>e</sup> Habiba Touré a précisé qu'il y a environ un an, les autorités ivoiriennes avaient justifié la situation par une mesure « *d'assignation à résidence* » à l'encontre des proches de Laurent Gbagbo. Mais, contrairement à ce que prévoit la loi, aucun décret n'officialisait cette mesure. La cour de justice de la CEDEAO ayant été saisie de cette atteinte au droit, les autorités ivoiriennes ont fini, après quatre mois d'isolement de ces personnes, par les inculper – indistinctement ! – d'« *atteinte à la défense nationale, attentat contre l'autorité de l'État, constitution et participation à une bande armée, participation à un mouvement insurrectionnel, atteinte à l'ordre public, coalition de fonctionnaires, rébellion, usurpation de fonction, tribalisme, xénophobie et complicité de toutes ces infractions* », rapporte M<sup>e</sup> Touré. Au premier dépôt de plainte en France sur la situation que subit Michel Gbagbo, le procureur avait botté en touche : certes Michel Gbagbo est français, mais c'est un « *agent d'un État étranger* » - *sic* - et la coutume internationale oblige à classer la plainte sans suite.

Après ce refus, M<sup>e</sup> Touré a annoncé son intention de déposer plainte avec constitution de partie civile devant le doyen des juges d'instruction.

On passe de la coutume internationale au local avec la réponse du ministère des Affaires étrangères de Juppé, alerté sur le même sujet : « *Une visite lui a été rendue le 19 septembre dernier par un agent du consulat général de France afin de s'assurer de ses conditions de détention. Elles sont apparues conformes aux normes locales – sic –, son état de santé est satisfaisant.* »

La protection consulaire due aux ressortissants français s'est donc limitée au strict minimum : deux visites en un an. Pour le reste, les autorités politiques et judiciaires ont fermé les yeux.

Pourtant, pour M<sup>e</sup> Touré, « *à l'heure actuelle, les autorités judiciaires ivoiriennes ne sont pas indépendantes* », « *le judiciaire est soumis au politique et Michel Gbagbo constitue, comme bien d'autres, une monnaie d'échange aux yeux du régime Ouattara* », « *les juges d'instruction n'ont pas véritablement de fonction* », « *depuis un an [que Michel Gbagbo est détenu], il n'y a eu aucun autre acte d'instruction, le dossier est vide.* » Il reste que l'ONU, le gouvernement français et les organisations des droits de l'homme devraient s'inquiéter du sort de tous les prisonniers politiques détenus en Côte d'Ivoire depuis plus d'un an à Bouna, à Katiola, à Khorogo, à Odienné.

FRANCE

# Françafrique : le changement est-il

**En attendant les futures actions du nouvel exécutif français, le passé de ses membres éclaire en partie les intentions présentes de changement.**

**S**'il est trop tôt pour dire si, en matière de Françafrique, le « changement » promis par François Hollande sera plus concret que la « rupture » de son prédécesseur, on peut déjà chercher quelques signaux et indices dans la composition du gouvernement provisoirement nommé, dans l'attente des résultats des élections législatives. A ce titre, on constate qu'au moins une promesse a déjà été tenue : l'équipe nommée le 16 mai respecte la parité, avec autant de bonnes nouvelles que de mauvaises ! Sans présager de l'action future de chacun et chacune de ses membres, on peut d'ores et déjà se permettre un coup d'œil rapide et incomplet sur leur parcours. Une exception : pour Manuel Valls, nouveau ministre de l'Intérieur qui conserve, dans ses prérogatives, toutes les compétences sur l'immigration que les gouvernements Fillon avaient regroupées place Beauvau, on peut se permettre un procès d'intention. Il a, en effet, très clairement annoncé quelle serait sa « politique migratoire », qui annonce que la chasse aux sans-papiers va se poursuivre. Et tant pis si ceux-ci fuient des pays que la Françafrique contribue à ravager.

## **Elysée : de la « cellule africaine » aux « conseillers Afrique »**

Le PS avait promis la suppression de la « cellule africaine » de l'Elysée, vestige de l'ère Foccart. De fait, celle-ci avait déjà été « supprimée » par Sarkozy, qui l'avait opportunément renommée « cellule diplomatique ». Cette fois, plus de « cellule », mais toujours des « conseillers ». Et une conseillère, pour commencer : Hélène Le Gal est en effet devenue la « madame Afrique » de François Hollande, ou, plus officiellement, « conseillère auprès du conseiller diplomatique du chef de l'État, Paul Jean-Ortiz ». Cela sonne moins « Françafrique » : il faudra voir si les pratiques s'en écartent aussi, et elle a les moyens de savoir ce dont il était question : après avoir été diplomate au Burkina Faso à la fin des années 90, la décennie sanglante d'un Blaise Compaoré soutenu à 100% par

son ambassade, elle put prendre toute la mesure des dictatures du golfe de Guinée, en tant que sous-directrice Afrique centrale et orientale de 2005 à 2009. Entretemps, elle se frotta d'encore plus près à la Françafrique, en officiant comme conseillère du ministre de la Coopération Charles Josselin. Cette fois n°1 dans son domaine, elle va avoir l'occasion de montrer si ce parcours diplomatique lui a transmis ou non le virus de la Françafrique. C'est ce qu'espèrent les émissaires africains qui ont déjà commencé à la courtiser, selon *la Lettre du Continent* (31 mai 2012), et on peut penser que si Robert Dussey l'a rencontrée le 25 mai, c'est que ce conseiller diplomatique du potentat Faure Gnassingbé n'espère aucun « changement » dans les relations franco-togolaises.

Thomas Mélonio, n°2 de cette cellule africaine qui ne dit pas son nom, ou plus exactement son « conseiller technique », est lui un cadre de l'Agence française de développement. Devenu récemment le « Monsieur Afrique » du PS, il s'est assez clairement positionné sur certaines revendications de Survie pendant la campagne du nouvel occupant de l'Elysée. On attend de voir s'il mettra effectivement en débat les sujets polémiques. Thomas Melonio, n°2 de cette cellule africaine qui ne dit pas son nom, ou plus exactement son « conseiller technique », est un ancien attaché parlementaire de Dominique Strauss Kahn et est cadre de l'Agence française de développement depuis 2005. Devenu en 2006 le « Monsieur Afrique » du PS, il avait publié l'année dernière l'essai « *Quelle politique africaine pour la France en 2012 ?* », téléchargeable sur le site de la Fondation Jean-Jaurès (un *think-tank* du PS). Il y ouvrirait notamment le débat sur le soutien à la démocratie – sans toutefois utiliser une seule fois le mot de « dictateur » –, sur les bases militaires françaises et sur le manque d'indépendance du franc CFA. On attend de voir s'il fera de même maintenant qu'il est au cœur du pouvoir.

## **Une justice moins sous pression ?**

Du côté des ministres, on peut souligner quelques signaux positifs. La nomination de Christiane Taubira comme Garde des Sceaux en fait partie : la députée qui a arraché la reconnaissance comme crime contre l'humanité de la traite négrière est incontestablement une artisanne de la décolonisation de nos esprits. Surtout, officiellement extérieure au PS, ouverte



aux questionnements sur le rôle de la France dans le génocide des Tutsis du Rwanda, on peut espérer qu'elle prête une oreille plus attentive aux demandes de moyens pour le pôle judiciaire Génocides et crimes contre l'humanité créé pendant la mandature précédente... mais dépourvu de ressources. Plusieurs procédures liées à la complicité de la France dans le génocide y sont en attente. C'est également sous son autorité que vont ou non se poursuivre les procédures engagées contre des dirigeants africains dans l'affaire des biens mal acquis : le régime congolais salue cela comme une bonne nouvelle, en misant sur le fait que Sassou Nguesso connaît personnellement la nouvelle ministre. A elle de prouver que cette propagande brazzavilloise est infondée...

## **Canfin, le « développement » contre la finance ?**

L'autre signal positif, c'est évidemment la nomination de Pascal Canfin comme ministre délégué au Développement. Il faut évidemment interroger l'idée même de « développement », et les conceptions très ethno-centrées, très occidentales, qu'elle véhicule. Mais on peut saluer la volonté claire de remplacer celle de « coopération », marquée par l'époque des années 60 où ce ministère est venu remplacer celui des Colonies, substituant ainsi un néocolonialisme non assumé au précédent système de prédation. Surtout, on peut espérer que la nomination de l'euro-député Europe-Ecologie Les Verts, mobilisé depuis son élection en 2009 contre les paradis fiscaux, signale la volonté de concevoir les problèmes de pauvreté au travers du pillage et des flux



# en route ?

financiers illicites plutôt que comme un besoin d'aide supplémentaire. Le recrutement au sein de son cabinet de Maylis Labusquière, chargée de mission d'Oxfam France très active au sein de la plateforme d'ONG mobilisées contre les paradis fiscaux et judiciaires, est un indice supplémentaire en ce sens. Certes, quand il était encore journaliste à Alternatives économiques, en 2008, Pascal Canfin s'est laissé « enfumer » une fois par le WWF qui l'emmena au Cameroun, avec d'autres journalistes, pour témoigner des prétendus succès de la certification forestière dont l'ONG était partenaire... au point que son article à ce sujet est un monument de publiereportage pour l'industrie forestière, sans bien sûr être signalé comme tel.

Il n'empêche, cette erreur de parcours ne suffit pas à discréditer ce nouveau ministre, dont le bilan réel dépendra plutôt de sa liberté d'action vis-à-vis de son ministre de tutelle, Laurent Fabius.

## Fabius au MAE : un éléphant dans un magasin françafricain

François Hollande, en éléphant du PS qui se respecte et qui avait besoin d'entretenir les vieux mythes socialistes pour être élu, n'est *a priori* pas du genre à remettre en cause l'héritage mitterrandien. Mais en faisant nommer Laurent Fabius au Quai d'Orsay, il met en place un gardien du temple socialiste : dès le lendemain de la mort de « Tonton », l'ancien premier ministre avait rassemblé autour de lui tous ceux qui refusaient catégoriquement le « *devoir d'inventaire* » de cet héritage que Lionel Jospin se permettait d'évoquer une fois à Matignon. Pilier du courant fabiusien, Paul Quilès est ainsi devenu le roi de la préservation des secrets mitterrandiens sur l'implication de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda, en pilotant à sa façon une mission d'information parlementaire censée suppléer à une commission d'enquête (*Billets* n° 212, avril 2012).

Cet attachement à un passé pourtant bien trouble se double d'autres amitiés coupables, comme Alassane Ouattara depuis ses premières tentatives de conquête du pouvoir ivoirien dans les années 90, mais aussi dans les milieux pétroliers. Ainsi, Michel Benezit, un ancien membre de son cabinet à Matignon, devenu le successeur d'André Tarallo comme « Monsieur Afrique » de la nouvelle TotalElf et même président d'Elf Gabon en 2000. Ce type de « pantouflage »,

s'il n'est pas exceptionnel, ne peut certes pas être imputé à l'ancien premier ministre, qui ne pouvait pas présager de la carrière de son collaborateur. On ne peut pas en dire autant lorsqu'il débaucha le directeur de la communication de Total, Jo Daniel, pour le prendre dans son cabinet de président de l'Assemblée nationale en 1998. On peut imaginer les conseils que celui-ci lui prodigua lorsqu'il présida, cette même année, le colloque « *La nouvelle politique africaine de la France* ». L'histoire retient qu'il y avait plaidé pour « *la coordination entre le franc CFA et un euro qui ne devra pas être surévalué* » : quatorze ans plus tard, réalise-t-il que le problème principal du franc CFA n'est pas sa coordination avec l'euro, mais plutôt l'absence de souveraineté des pays concernés ?

Et bien sûr, comme tout responsable politique français de premier plan, Fabius n'échappa pas aux entretiens avec Omar Bongo. Fin octobre 1996, on le retrouve par exemple en « consultation » dans la suite Bongo de l'hôtel Crillon, à Paris, avec d'autres dirigeants socialistes comme Roland Dumas, Lionel Jospin ou encore Michel Rocard. Une « *veille habitude* » dont il semble avoir du mal à se défaire : Bongo père n'étant plus là, il se permet de rencontrer Bongo fils lors d'un déplacement à Libreville, et d'y vanter aux médias les « *excellentes relations* » entre La France et le Gabon, tout en espérant « *qu'elles se développent dans le futur* ». Les lieutenants de campagne de François Hollande, invités à condamner ces propos, se contentèrent d'expliquer qu'ils n'étaient pas au courant de ce voyage, organisé à l'occasion d'une conférence dans une école de commerce. Principaux fossiles de la mitterrandie au sein du nouveau gouvernement, « *Laurent Fabius et sa conseillère Afrique, Sophie Moal-Makame, constituent les rares interlocuteurs permettant de remonter jusqu'à l'Élysée* » pour la dictature gabonaise, selon la *Lettre du Continent* (31 mai 2012). Un véritable symbole de « *changement* », à n'en point douter.

Avec sa nouvelle casquette de ministre, Fabius s'est tout de même fendu dans *Le Monde* (29 mai) d'une déclaration que nous ne manquerons pas de lui rappeler : « *notre doctrine est claire : quand la France vend des armes, elle veille à ce que celles-ci ne puissent pas être retournées contre les peuples* ».

Le nouveau patron du Quai d'Orsay parlait alors de la Syrie, et on se souvient qu'il s'était opposé en 2000, comme ministre de l'Économie, à la vente d'hélicoptères au Soudan... mais aussi qu'il avait proposé, deux ans plus tard, une taxe sur les ventes d'armes comme nouveau mode de financement du développement (pratique :

plus on vend d'armes, plus on peut « développer » ! Pascal Canfin appréciera). Il faudra éviter l'indignation sélective lors des prochains contrats d'armement avec le Tchad, le Cameroun, le Togo, etc.

## Un ancien de Turquoise auprès du président

S'il est trop tôt pour savoir quelle sera l'attitude du nouveau ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, vis-à-vis des demandes d'accès aux archives militaires sur l'implication française au Rwanda, il faut s'intéresser à Eric Bucquet, général de brigade fraîchement nommé auprès du général Puga à l'état major particulier de François Hollande. Alors capitaine, il avait participé à l'opération Turquoise au Rwanda en 1994, comme commandant du premier escadron du 3<sup>e</sup> Régiment d'infanterie et de chars de marine (RICM de Vannes).

Il figurait ainsi dans le convoi qui est venu de Gisenyi à Kibuye, où l'armée française a collaboré avec le préfet Kayishema, condamné depuis à perpétuité par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) pour les massacres qu'il a ordonnés et auquel il a participé directement...

A la fin de Turquoise, Bucquet était à Gikongoro, dont le préfet Bucyibaruta vit paisiblement vers Troyes, alors que le TPIR a demandé en 2007 à la France de le juger. S'il est trop tôt pour dire quel fut son propre degré d'implication, il a été amené de fait à collaborer avec des présumés génocidaires. On peut craindre que, ne serait-ce que par esprit de corps avec les autres officiers de l'opération Turquoise, il soit auprès du nouveau président un frein au « *droit d'inventaire* » sur l'implication française au Rwanda qu'appelle de ses vœux l'éditorialiste Sylvain Bourmeau dans *Libération* du 1<sup>er</sup> juin.

Alice Primo

## Kader Arif sur les pas de Bockel

Kader Arif, qui s'était exprimé pendant la campagne de François Hollande sur la nécessité de tourner la page de la Françafrrique, se retrouve ministre délégué aux Anciens Combattants. Il connaît donc une carrière accélérée par rapport à son prédécesseur Jean-Marie Bockel, qui avait fait un détour par le secrétariat d'état à la Coopération, avant d'hériter de ce portefeuille pour avoir exprimé le même souhait, en 2008. Anciens combattants de la Françafrrique, unissez-vous !

AFRIQUE CARAÏBES PACIFIQUE

# L'Union européenne poursuit son offensive



**Au point mort depuis plusieurs années, les négociations entre l'UE et les pays ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique) pour les Accords de partenariat économique (APE) sont relancées, la Commission européenne espérant balayer enfin les réticences et oppositions des pays ACP.**

Les négociations pour les APE ont été lancées en 2002 et s'inscrivent dans le cadre du programme de libre-échange de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des accords de Cotonou. Les APE, appelés à tort accords de « partenariat » tant ils consolident la domination des pays européens sur le continent africain, visent la libéralisation du commerce des marchandises et des services, des investissements, des marchés publics, de la propriété intellectuelle. Ces accords sont fondés sur le postulat selon lequel le libre-échange est nécessairement facteur de développement (le même postulat qui domine le processus de construction européenne depuis plus de 50 ans) et placent le commerce au centre du « partenariat » entre l'Europe et l'Afrique. Preuve en est le fait que le principal acteur des négociations côté européen est la direction générale du Commerce de la Commission européenne (la DG Développement étant reléguée au second plan). A ce jour, les négociations n'ont abouti que dans la zone Caraïbes (un accord régional a été signé en 2008) et se poursuivent entre l'UE et les pays d'Afrique subsaharienne et du Pacifique.

## Des accords largement défavorables aux pays ACP

Quelles dispositions se cachent derrière ces projets d'APE ? Il s'agit d'ouvrir les marchés africains aux importations européennes et vice-versa permettre à ces pays d'exporter leur production vers l'Europe, au moyen de la suppression des barrières douanières (entre autres dispositions). Il est prévu que les marchés européens s'ouvrent à 100% aux importations des pays ACP et que ceux-ci s'ouvrent à 80% aux produits européens (la Commission européenne laissant pour l'instant

la possibilité aux Etats ACP de ne pas libéraliser 20% de produits déclarés comme sensibles par l'Etat signataire, par exemple certains produits de la pêche, des produits agricoles comme les fruits frais ou encore les produits laitiers). Les conséquences seraient multiples pour les pays de la zone ACP : l'ouverture de leurs marchés fragiliserait profondément leur économie car l'UE y exporterait massivement ses produits faiblement taxés et fortement subventionnés (en particulier dans le secteur agricole) mettant en danger les productions locales. Dans les Caraïbes, l'accord signé en 2008 fait mourir à petit feu l'agriculture vivrière, remplacée par l'extension des monocultures d'exportation et l'importation de produits européens.

Autre conséquence grave pour les pays ACP : la libéralisation des échanges commerciaux et des investissements participe du pillage du continent africain en permettant à l'UE de s'assurer un accès pérenne aux matières premières. En effet les exportations des pays ACP vers l'UE concernent principalement quatre produits : le pétrole, le diamant, le bois et le cacao. Autant de ressources capitales pour l'économie européenne, auxquelles s'ajoutent d'autres matières particulièrement stratégiques : l'uranium, le cobalt, le tantale (les deux dernières étant identifiées comme « matières premières critiques » dans l'Initiative matières premières publiée par l'UE en 2008). L'UE se dote donc d'une arme économique redoutable qui profite à la fois à son industrie et à ses entreprises multinationales qui exploitent les matières premières en Afrique.

A noter également que la suppression des frais de douane privera les pays ACP d'importantes rentrées fiscales. Alors que la plupart de ces pays sont fortement endettés et doivent sous la pression de leurs créanciers diminuer leurs dépenses publiques et consacrer une partie importante de leurs ressources au remboursement de la dette, en partie héritée de l'époque coloniale et souvent creusée par des régimes illégitimes, les priver d'une telle source de ressources semble aller à l'opposé du bon sens. Ce serait oublier que les APE ne sont pas des accords de développement mais bien de commerce.

## Oppositions vs. pressions européennes

Certes des accords de commerce existent déjà entre l'UE et les pays d'Afrique subsaharienne et les populations africaines

en subissent déjà les effets pervers. Mais les APE marqueraient une nouvelle étape fondamentale en inscrivant dans le marbre la libéralisation et en l'étendant aux services, aux investissements, à la propriété intellectuelle. Le caractère profondément inégal des APE explique la levée de boucliers de la société civile européenne comme africaine : on peut par exemple citer le Comité d'initiative citoyenne contre les APE au Sénégal, la coalition « Bare APE » en Haïti, la campagne « Stop APE ! » en Europe, particulièrement actifs en 2007-2008. A cette période les critiques sont aussi venues du Parlement européen et de certains parlements nationaux<sup>1</sup>, ainsi que de plusieurs Etats ACP qui sont parvenus à freiner les négociations, demandant des conditions plus favorables. La Commission européenne n'ayant pas l'habitude que des Etats lui résistent sur la scène du commerce international, elle a usé de diverses stratégies et pressions pour faire avancer les négociations. Les APE devaient être un accord unique entre l'UE et l'ensemble des pays ACP, mais plus de la moitié des pays ACP ayant refusé de signer les accords au 31 décembre 2007 (date prévue de la fin des négociations), la Commission a entrepris de segmenter la zone ACP, en lançant des négociations bilatérales ou par pôles régionaux, suivant l'adage bien connu « *Diviser pour régner* ». Des accords intérimaires bilatéraux ont été signés avec certains Etats-clés dans les relations commerciales UE-Afrique : la Côte d'Ivoire (accord intérimaire sur les marchandises signé en 2008), le Cameroun (accord intérimaire signé en janvier 2009). Ils permettent de faire pression sur les autres pays du pôle régional qui craignent de voir leur commerce avec l'UE chuter. Récemment la Commission a menacé ces pays de les priver de leur accès préférentiel aux marchés européens (inscrit dans l'accord de Cotonou qui fixe le cadre commercial en attendant la signature de ce nouvel accord) s'ils ne ratifiaient pas les APE intérimaires d'ici 2014. La Commission a également trouvé un allié de poids dans le secteur privé. Lors d'un séminaire à Yaoundé en décembre 2011, intitulé « *Exporter vers l'Union européenne : Comment votre entreprise*

peut bénéficier de l'Accord de partenariat économique entre l'Afrique centrale et l'Union européenne», la représentante de la DG Commerce de la Commission a déclaré : « Le premier bénéficiaire après la conclusion des accords de partenariat économique sera le secteur privé »<sup>2</sup>.

Une logique que le ministre du Commerce camerounais, également président du conseil d'administration de l'entreprise PHP (filiale de la Compagnie fruitière) avait compris depuis bien longtemps... depuis 2008 lorsqu'il a négocié l'accord intérimaire bilatéral. Il semble que cette stratégie de division et les pressions de la Commission paient, puisque les négociations régionales, au point mort depuis 2007, ont repris à un rythme intense en 2011-2012. Le 14 mai 2012, l'APE intérimaire avec l'Afrique orientale et australe est entré en vigueur. Depuis fin septembre 2011, la Commission et les pays du pôle Afrique de l'Est se sont réunis à six reprises et les sessions de négociations des 18-20 avril et des 8-12 mai laissent penser que les négociations seront conclues avant la fin de l'année. Une réunion technique a également eu lieu du 18 au 20 avril avec le pôle Afrique de l'Ouest, la prochaine étape étant la consultation en interne des pays d'Afrique de l'Ouest. Cependant, et malgré les efforts de la Commission européenne pour convaincre les différents acteurs en présence des bienfaits des APE, à grand renfort de communication<sup>3</sup>, les voix contestataires continuent de se faire entendre<sup>4</sup>. Lorsque les négociations aboutiront, la balle sera dans le camp du Parlement européen, qui doit approuver tout accord international signé entre l'UE et des pays tiers. Aux citoyens et associations de faire alors pression sur les parlementaires pour qu'ils rejettent ces accords iniques.

Marie Bazin

1 - Rapport d'information sur la négociation des accords de partenariat économique avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, déposé par Jean-Claude Lefort, 2006. Rapport de Christiane Taubira au Président de la République « Les APE entre l'Union européenne et les pays ACP : Et si la politique se mêlait enfin des affaires du monde ? », 2007. Résolution du Parlement européen sur l'impact des accords de partenariat économique sur le développement, 23 mars 2006

2 - Communiqué de presse de la Commission européenne du 2 décembre 2011

3 - La Commission a publié en 2011 une brochure intitulée « APE : les voix africaines, caribéennes et du Pacifique se prononcent pour le commerce et le développement ».

4 - On peut citer par exemple la récente proposition de résolution du Sénat de Belgique sur les APE entre l'UE et les pays ACP du 13 mars 2012 qui appelle à renégocier le mandat de négociation de la Commission et à trouver des solutions alternatives aux accords tels que négociés actuellement.

FRANCE

# 1885 : le tournant colonial de la République

Jules Ferry contre Georges Clémenceau, et autres affrontements parlementaires sur la conquête coloniale. Introduction de Gilles Manceron. La Découverte, 2007.

Ce petit livre est indispensable pour comprendre ce qu'a eu de choquant l'hommage à Jules Ferry par François Hollande. Cet homme politique, que ses contemporains appelaient Ferry-Tonkin, est le père de la France coloniale. Bien loin d'être unanimement acceptée, la colonisation a été l'objet de deux grands débats très houleux à la Chambre des députés : en juillet 1885, au sujet de la conquête de Madagascar, en décembre au sujet de celle du Tonkin. Le soutien à la guerre ne l'emporta que d'une voix. La conquête coloniale était le propre des régimes autocratiques : monarchie, Empire ; les Républicains, au nom des principes de 1789, auraient dû logiquement s'y opposer. C'est Jules Ferry qui engagea la République dans la voie de la domination des « races inférieures » par les « races supérieures », comme il le proclama à la tribune dans une déclaration trop ignorée des Français. Et pour cause, on ne leur en a jamais parlé.

Les textes de ces deux grands débats de 1885 sont instructifs à plus d'un titre. S'y expriment des personnalités éminentes : Clémenceau bien sûr, orateur du parti radical, mais aussi Camille Pelletan, député des Bouches-du-Rhône, commensal de Baudelaire, Verlaine et Rimbaud – il figure sur le célèbre « coin de table » de Fantin Latour –, et encore Frédéric Passy, pacifiste, passionné de pédagogie – il enseigna jusqu'à plus de quatre-vingts ans – féministe, opposé à la peine de mort, et qui reçut le premier prix Nobel en 1901. Et bien d'autres dont les discours, à la fois rigoureux et prophétiques stigmatisent l'entreprise coloniale dans sa violence et son inutilité, puisqu'elle est vouée à l'échec face à la volonté des peuples de se libérer.

En face, outre Ferry et les Républicains dits « opportunistes », on trouve les acteurs du lobby colonial, unissant des militaires, des affairistes et des membres du clergé - Charles-Emile Freppel, évêque d'Angers, bien qu'hostile à la République,

plaidera pour la conquête coloniale – « d'un prêtre est-ce là le langage ? », commentera Frédéric Passy, citant Racine. Les discours de ce camp sont ronflants et creux ; prestige de la France, compétition des puissances, et surtout civilisation des inférieurs sont allégués pour justifier la guerre. Certaines paroles ont pris une teinte quasi ironique : « Est-il possible de nier que ce soit une bonne fortune pour ces malheureuses populations de l'Afrique équatoriale de tomber sous le protectorat de la Nation française ? ». Plus d'un siècle après, placées au dernier rang du développement humain, qu'en disent ces populations ?

Les échanges polémiques sont savoureux. À Jules Ferry affirmant qu'il combat l'esclavage, Eugène Delattre réplique : « C'est pour cela que vous n'avez pas fait de prisonniers en Chine et au Tonkin ».



Le même à Ferry disant que la politique coloniale repose « sur des conceptions humanitaires de l'ordre le plus élevé » - « Je crois bien, vingt mille cadavres ! » Ces débats, percutants, passionnés, sont tout sauf anachroniques. On aimerait en entendre aujourd'hui d'une telle force. Clémenceau, tout comme Pelletan, bien loin d'être des utopistes fumeux proposaient à la France un enrichissement dans le développement des techniques et de l'industrie, de l'éducation et de la justice sociale pour imposer au monde sa supériorité. Avec Ferry on est parti dans une entreprise coloniale sanglante, pour une ère de violences et de convulsions sans fin, dont tant de Nations paient encore le prix aujourd'hui.

Odile Tobner

### La bonne gestion forestière congolaise vue de la Sorbonne et de Rio

Le 1<sup>er</sup> juin, le ministre de l'Economie forestière, de l'Environnement et du Développement durable du Congo-Brazza, Henri Djombo, a donné une conférence de presse dans les locaux de la Sorbonne. Comme l'explique l'AFP, il s'agissait pour lui de présenter « un projet d'accord de coopération entre les pays des trois grands bassins forestiers tropicaux, pour une gestion durable des forêts ». Cet accord devrait être signé en marge du prochain sommet du développement durable Rio+20 (20/22 juin), où le Congo sera le porte-parole des 54 pays d'Afrique en la personne du président Sassou Nguesso. Le Congo est chargé aussi de préparer les conditions de signature de l'accord entre les bassins forestiers. Le projet concerne les bassins du Congo (3 millions de km<sup>2</sup>), de l'Amazonie (6 millions de km<sup>2</sup>) et de Bornéo-Mékong (759 000 km<sup>2</sup>), qui constituent 80% des forêts tropicales de la planète et abritent les deux tiers de la biodiversité, a rappelé M. Djombo. Les 31 pays de ces bassins ont reconnu la nécessité de bâtir une plateforme d'échanges d'informations et d'expériences sud-sud sur les questions forestières, a-t-il indiqué à l'AFP. Parmi les problèmes communs, il a cité la gestion

durable des forêts, « un sujet très complexe, la certification forestière, la valorisation de la biodiversité, la recherche forestière, les financements, ou la préservation de la forêt. » Autant de domaines où, assurément, le Congo-Brazzaville est un maître incontesté... du moins du point de vue des industries forestières qui pillent et dévastent le pays. Voilà qui ne va pas rassurer ATTAC France qui, à juste titre, a dénoncé par anticipation la confiscation par l'industrie du *green-business* du nécessaire débat sur les alternatives sociales et écologiques que ce sommet mondial aurait dû permettre.

### Le volet judiciaire du feuilleton Amesys enfin ouvert

En février 2011, le site Reflets.info révélait les premières informations sur des systèmes d'écoute globale qui avaient été vendus à la Libye de Khadafi afin de perfectionner son appareil répressif.

Depuis, de nombreux détails ont enrichi un dossier qui pourrait enfin déboucher sur le plan judiciaire.

Le 22 mai 2012, une « instruction judiciaire visant Amesys pour complicité d'actes de tortures en Libye » à la suite d'une plainte déposée par la LDH et la FIDH ... sept mois plus tôt. Le temps peut-être que le parquet, toujours pas indépendant

en France, prenne acte du changement d'hôte à l'Élysée. L'affaire Amesys concerne d'un peu trop près le précédent gouvernement : la fille de Gérard Longuet y est directrice de la communication, les services français s'en sont mêlés (au moins en formant leurs homologues libyens à l'utilisation des systèmes d'écoute), pour Reflets « le contrat d'Amesys s'inscrit [...] dans le cadre d'une coopération scellée [...] lors du voyage de Nicolas Sarkozy et Brice Hortefeux à Tripoli le 6 octobre 2006 ». Cerise sur le gâteau, c'est Ziad Takkiedine qui aurait servi d'intermédiaire, en empochant une commission de 4,5 millions d'euros. Les sujets de discussion ne manqueront donc probablement pas pour les juges s'ils décident d'auditionner les différents acteurs du dossier.

Au-delà du cas libyen, il y a aussi matière à s'interroger sur la vente de ces systèmes à des régimes aussi démocratiques que le Maroc, le Gabon ou le Qatar. Qu'en est-il aussi du déploiement de tels systèmes d'écoutes globales (qui sont capables d'intercepter l'ensemble des communications internet d'un pays) en France ? Un article du *Figaro* l'évoquait déjà en septembre 2011 : « Une version du logiciel Eagle [nom du système d'écoute], conforme à la loi, est utilisée en France depuis 2009 ». La loi française, pourtant, soumet à l'autorisation d'un juge les écoutes ciblées sur une personne : on voit donc mal comment un tel système pourrait être « conforme à la loi ».

## Bulletin d'abonnement

### Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la «Françafrique».

Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

- France : 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger et DOM : 30 euros
- Soutien : libre, soit \_\_\_\_\_

Modalités de paiement :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
  - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à [contact@survie.org](mailto:contact@survie.org)

Bulletin fondé par F.-X. Verschave  
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.

Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoï, Anne Colliou

Comité de rédaction : Alice Primo, Sharon Courtoux, Mathieu Lopes, Raphaël Granvaud, David Mauger, Odile Tobner, Vincent Munié.

Ils ont participé à ce numéro : Souing, Lena Yello, M.Bazin, R.Houra.

Abonnements : David Dousseau

Association Survie

107, Bd de Magenta

F75010 Paris

Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25

Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20

<http://survie.org>

[contact@survie.org](mailto:contact@survie.org)

Commission paritaire n° 0216G87632

Dépôt légal : juin 2012-ISSN 2115- 6336

Imprimé par Imprimerie 3 A

7, rue Marie Pia - 91 480 Quincy-sous-Sénart

Abonnement : 25 euros

(Étranger: 30 euros) € personne à faible revenu: 20 euros €